



Réf : CC/CP (12) 12

La CCNR met en vigueur de nouvelles éditions de l'ECDIS intérieur et du standard d'essai AIS intérieur

- **Lors de sa réunion d'octobre 2012, le Comité du Règlement de Police de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin (CCNR) a approuvé et décidé de mettre en vigueur l'édition 2.0 du standard d'essai AIS Intérieur ainsi que l'édition 2.3 de l'ECDIS Intérieur.**
- **Ces nouvelles éditions constituent par conséquent désormais la base des procédures d'agrément de type pour les appareils AIS Intérieur ou ECDIS Intérieur en mode navigation.**

Strasbourg, le 12.11.2012

L'AIS Intérieur (AIS signifie «système d'identification automatique») fait partie des technologies clés des services d'information fluviale. Il permet l'échange automatique de données d'identification et de données nautiques entre les bateaux et entre les bateaux et les installations à terre. C'est un instrument de suivi et de repérage des bateaux de navigation intérieure dont l'objectif est d'améliorer la sécurité et l'efficacité de la navigation intérieure en facilitant la prise de décisions à bord. Seuls les appareils qui ont été agréés sur la base d'essais d'examen de type conformes au standard d'essai peuvent être utilisés sur les bateaux du Rhin.

Le standard d'essai repose sur le standard applicable aux appareils AIS Maritime de classe A, à savoir la norme CEI 61993-2. Cette dernière a été remaniée en 2012, ce qui a imposé une révision en profondeur du standard d'essai AIS Intérieur et la publication de l'édition 2.0. Cette révision a surtout permis de supprimer des éléments peu clairs du standard d'essai existant et d'y intégrer quelques nouvelles fonctionnalités de l'AIS Maritime. L'étendue des fonctions complémentaires de l'AIS Intérieur n'a pas été modifiée, mais quelques précisions ont été apportées au message « personnes à bord » et l'entrée «longueur et largeur des convois » a été ajoutée au standard d'essai pour l'AIS Intérieur. Le standard d'essai a été restructuré et porte désormais exclusivement sur l'extension de la fonctionnalité AIS Intérieur sur la base de la norme CEI 61993-2 Edition 2.

Le Comité du Règlement de Police de la CCNR a adopté l'édition 2.0 du standard d'essai le 16 octobre 2012. En même temps, il a décidé que le standard d'essai entrerait en vigueur à la date de publication de la norme CEI 61993-2 Edition 2. Cette dernière a été publiée le 19 octobre 2012. Par conséquent, depuis cette date les procédures d'agrément de type des appareils AIS Intérieur prévues à l'article 7.06 chiffre 3 du RVBR doivent être effectuées selon l'édition 2.0 du standard d'essai. Les appareils AIS Intérieur disposant d'un agrément de type conforme à l'édition 1.01 du standard d'essai peuvent encore être installés à bord des bateaux, et ce jusqu'à une date que la CCNR doit encore fixer.

L'ECDIS Intérieur (ECDIS Intérieur signifie « Electronic Chart Display and Information System») est un système d'affichage électronique de cartes de navigation intérieure et d'autres informations

géographiques connexes conçu pour accroître la sécurité et l'efficacité de la navigation intérieure en facilitant l'orientation sur la voie navigable. Parallèlement, par rapport aux systèmes d'information traditionnels destinés à la navigation, l'ECDIS Intérieur doit permettre de réduire la charge de travail liée à la conduite du bateau.

La nouvelle édition 2.3 clarifie les références à l'AIS et est à présent alignée sur les standards internationaux. Cette nouvelle édition a permis de corriger des erreurs et d'améliorer la représentation graphique des objets multiples superposés. De nouveaux types d'objets et attributs y ont également été introduits, ce qui accroît encore la qualité de l'information et la sécurité. Lors de sa réunion du 16 octobre 2012, le Comité du Règlement de Police de la CCNR a fixé à cette même date l'entrée en vigueur de cette édition 2.3 qu'il avait déjà adoptée en novembre 2011. Cette édition 2.3 s'applique donc obligatoirement pour la production de cartes électroniques de navigation intérieure et la procédure d'agrément de type des appareils ECDIS Intérieur utilisables en mode navigation visée à l'article 7.06 chiffre 1 du RVBR.

A propos de la CCNR (www.ccr-zkr.org)

La Commission Centrale est une organisation internationale exerçant un rôle réglementaire essentiel pour la navigation du Rhin. Elle intervient dans les domaines technique, juridique, économique et environnemental. Dans l'ensemble de ses domaines d'action, c'est l'efficacité du transport rhénan, la sécurité, les considérations sociales ainsi que le respect de l'environnement qui dirigent de ses travaux. Au-delà du Rhin, de nombreuses activités de la Commission centrale concernent aujourd'hui directement les voies navigables européennes au sens large.

Contact

Secrétariat de la CCNR
Raphaël WISSELMANN, Administrateur
+33 (0)3 88 52 96 44 / r.wisselmann@ccr-zkr.org